

2025



Collecte 2025



Ordures ménagères
5 836 t



Emballages recyclables
873 t



Papier/carton
870 t



Verre
1 259 t

COMPARATIF 2024

↘ - 0,50 %

↗ + 2,17 %

↘ - 0,15%

↘ - 3,35%

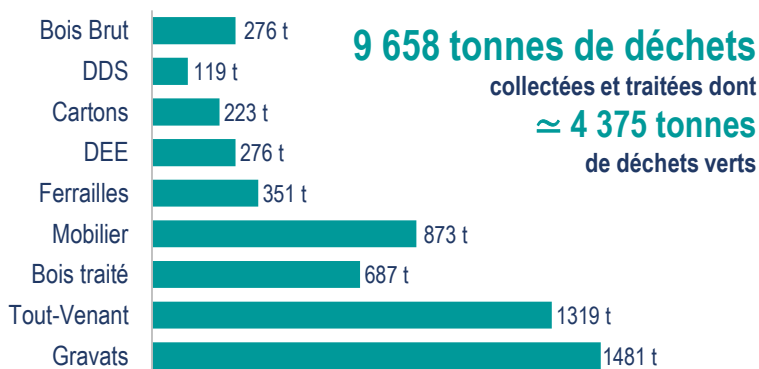
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
MOYENNE PAR HABITANT :

2018

2025

Ordures ménagères	235 kg	179 kg
Emballages, papier/carton	43 kg	53 kg
Emballages en verre	36 kg	39 kg
TOTAL	314 kg	271 kg

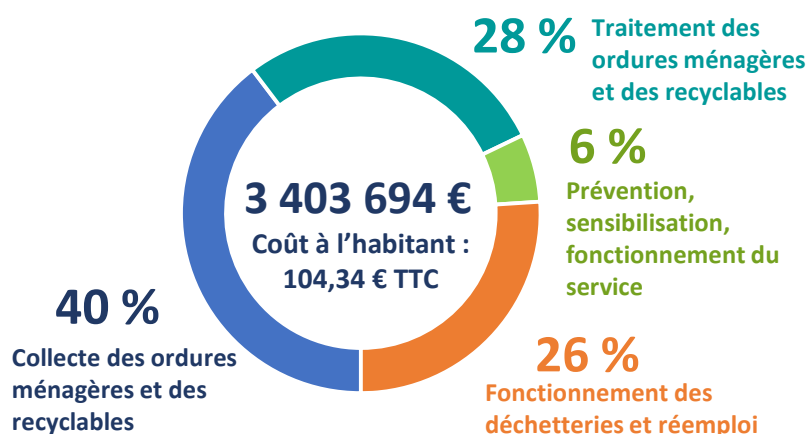
Déchetteries communautaires



DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Coût de service 2025



2025 en quelques chiffres

77 145 visites en déchetterie

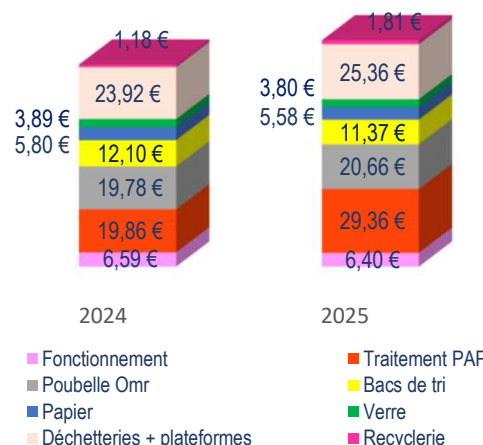
5 820 bacs vérifiés par les ambassadeurs du tri

2 220 enfants sensibilisés au tri et au compostage

162 composteurs distribués sur le territoire

32 sites de compostage partagé

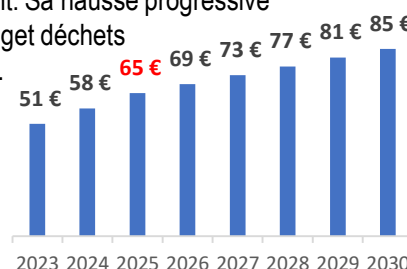
Comparatif coût à l'habitant 2024/2025



INCIDENCE DE LA TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur les tonnages de déchets soumis à l'enfouissement. Sa hausse progressive impacte le budget déchets chaque année.

Evolution du montant de la TGAP (par tonne de déchets enfouis)



Consultez le rapport annuel 2025 sur picardieverte.com

Sommaire

PREAMBULE

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire	3
1.1 Synthèse de l'année 2025	3
1.2 Evolution des tonnages de déchets en Picardie verte	3
2. Les ordures ménagères résiduelles	4
2.1 Généralités	4
2.2 Tonnages et évolution	4
3. Les déchets recyclables	4
3.1 Généralités	4
3.2 Réseau des points d'apport volontaire	5
3.3 Tonnages et évolution	5
4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte	6
4.1 Généralités	6
4.2 Tonnages et évolution	6
5. Les déchetteries communautaires	7
5.1 Généralités	7
5.2 Fréquentation	7
5.3 Tonnages connus et évolution	7
5.4 Etude de la composition de bennes « Tout-Venant »	9
6. Les plateformes communales	11
7. La collecte du textile	12

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Les campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte	12
8.1 Présentation de la mission	12
8.2 Bilan de campagne de vérification des bacs	13
9. La sensibilisation du jeune public	13
9.1 Les animations scolaires	13
9.2 Les ambassadeurs du tri juniors	14
10. Les actions de gestion de proximité des biodéchets	14
10.1 Vente de composteurs individuels	14
10.2 Déploiement des sites de compostage partagé	15
10.3 Aide à l'achat de poulaillers écologiques	16
10.4 Formation au compostage et sensibilisation	16
10.5 Le réseau des « Guides composteurs »	16

10.6	Le compostage pédagogique	17
11.	Les autres actions de sensibilisation	18
11.1	L'animation d'un stand grand public	18
11.2	La collecte de proximité d'instruments d'écriture.....	18
11.3	Les spectacles du Chapiteau Vert	18
12.	Le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	19
13.	La communication écrite réalisée en 2025	19
CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS		
14.	Evolution des besoins en financement	20
15.	Répartition des dépenses et des recettes 2025.....	20
16.	Le service déchets	21
16.1	Section fonctionnement	21
16.2	Section investissement	22
17.	Les déchetteries communautaires	22
17.1	Section fonctionnement	23
17.2	Section investissement	23
18.	Les plateformes communales	24
19.	La recyclerie de la Picardie Verte	24
20.	Répartition et évolution du coût par habitant	25

Préambule

La Communauté de Communes de la Picardie Verte exerce la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés. La gestion du traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables est déléguée au syndicat mixte « TRINOVAL ».

Conformément aux prescriptions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le présent rapport a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service de gestion des déchets.



Le contexte général de hausse du coût de la gestion des déchets (évolution de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) appliquée sur l'enfouissement des déchets, augmentation du prix de l'énergie et du transport), conduit à poursuivre et amplifier les efforts de réduction des déchets pour parvenir à maîtriser le budget du service public de gestion et de prévention des déchets, tout en maintenant sa qualité.

Afin d'atteindre cet objectif, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a, en 2025, maintenu une vigilance constante vis-à-vis de la qualité du tri et continuer à sensibiliser à grande échelle ses habitants. Elle a également continué à déployer ses actions en faveur d'une gestion de proximité des biodéchets portant à 32 le nombre de sites de compostage partagé sur son territoire (contre 1 seul en 2022) et à un peu plus de 10% le taux des foyers dotés d'un composteur. Elle a également opéré un tri plus fin des apports de déchetteries dont le résultat a été une baisse significative des tonnages destinés à l'enfouissement.

Devant les enjeux actuels, notamment financiers, la CCPV s'est également préparée à des actions fortes en termes de prévention des déchets. Elle s'est formellement engagée à élaborer et mener un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en adoptant des objectifs ambitieux, et a entamé un travail de réflexion sur ses déchetteries qui, dans les années à venir, devrait impacter fortement ses performances de collecte et de réemploi.

CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire

1.1 Synthèse de l'année 2025

	Tonnages 2025	Moyenne par habitant et par an	Répartition	Evolution 2024/2025
Ordures ménagères résiduelles	5 836 t	179 kg/hab/an	66,0 %	- 0,50 % ↓
Emballages recyclables	873 t	27 kg/hab/an	9,9 %	+ 2,17 % ↑
Papier/carton	870 t	27 kg/hab/an	9,8 %	- 2,50 % ↓
Verre	1 259 t	39 kg/hab/an	14,3 %	- 3,35 % ↓
TOTAL	8 838 t	271 kg/hab/an	100 %	- 0,86 % ↓

Figure 1

Population Picardie Verte 2025 : 32 621 habitants (données INSEE disponibles au 01/01/2025)

Comme en 2024, la **quantité globale des ordures ménagères et assimilées collectées stagne**. A l'intérieur de cet ensemble, les différents flux de déchets sont également stables, chacun représentant une part identique des tonnages collectés comparativement à l'an passé.

Cette évolution tend à montrer que le geste de tri se maintient dans le temps, sans effet de relâchement. Il progresse très légèrement pour les emballages recyclables (bacs jaunes) et marque une baisse sensible sur les papiers-cartons et les emballages en verre ; baisse possiblement imputable à une consommation en baisse.

1.2 Evolution des tonnages de déchets en Picardie verte

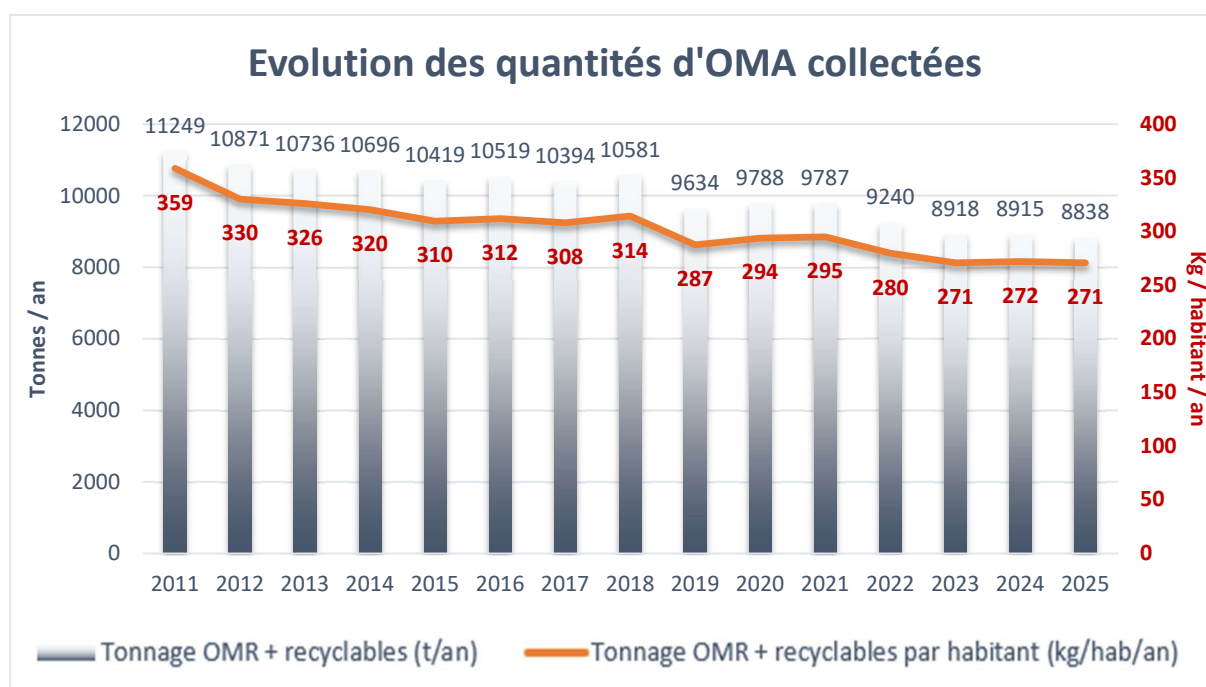


Figure 2

En 2024, un habitant de la Picardie verte a produit en moyenne **271 kilos** d'ordures ménagères résiduelles et de déchets recyclables (emballages multi-matériaux et verre), soit - **39 kilos en 10 ans**.

2. Les ordures ménagères résiduelles

2.1 Généralités

La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte est assurée par la société SEPUR une fois par semaine. Elle intègre également le ramassage des déchets provenant des établissements professionnels et publics. Les déchets sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de TRINOVAL à Thieulloy l'Abbaye (80). L'enfouissement des déchets est soumis à la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, dont le montant était fixé à **65€/t** en 2025.

2.2 Tonnages et évolution

Depuis 2019, le tonnage d'ordures ménagères sur le territoire de la Picardie Verte est en diminution. Néanmoins, si celle-ci a été très marquée en début de période, depuis 2022 elle s'essouffle de façon notable. Entre 2024 et 2025, bien qu'encore présente, elle n'est que peu perceptible (-0.50 %) ; et ce malgré l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des biodéchets en janvier 2024. A ce sujet, il est rappelé que 52% des ordures ménagères résiduelles seraient des fermentescibles (ref. caractérisations réalisées en 2024) compostables ou évitables par l'utilisateur.

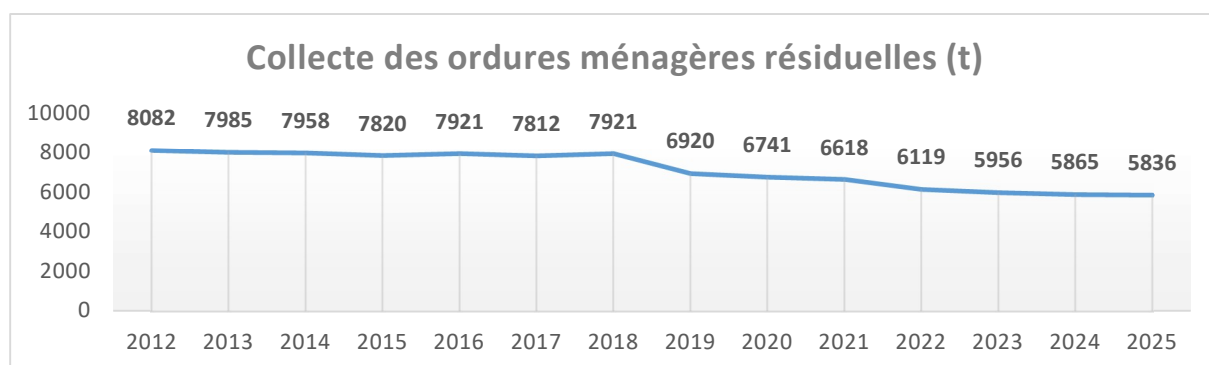


Figure 3

En 2025, la production annuelle d'ordures ménagères résiduelles est estimée à **179 kg par habitant**, soit une production identique à celle de 2024.



Figure 4

3. Les déchets recyclables

3.1 Généralités

Depuis 2019, la collecte des déchets recyclables se décompose de la manière suivante : une collecte en porte-à-porte des bacs de tri, dédiée aux emballages en plastique, en métal et aux briques alimentaires, et une collecte en apport volontaire pour les papiers et cartons d'emballage ainsi que pour les emballages en verre. La collecte des bacs de tri et des bornes à papier/carton est assurée par la société SEPUR. La société MINERIS assure celle des bornes à verre.

3.2 Réseau des points d'apport volontaire



Exemple de point d'apport volontaire composé de colonnes aériennes (Feuquières) ou semi enterrées (Pleuville-Moliens)

En 2025, le nombre de colonnes composant le réseau des points d'apport volontaire de la Picardie Verte est resté stable puisque seules 2 implantations de colonnes ont été réalisées sur les communes de Feuquières et de Songeons. En tout, **423 colonnes dont 22 semi-enterrées** sont disponibles sur le territoire : 225 pour les papiers-cartons et 198 les emballages en verre.

Le nombre de remplacement de colonnes (incendie, casse) s'est élevé à 9, principalement des colonnes pour la collecte les emballages « papiers-cartons ».

3.3 Tonnages et évolution

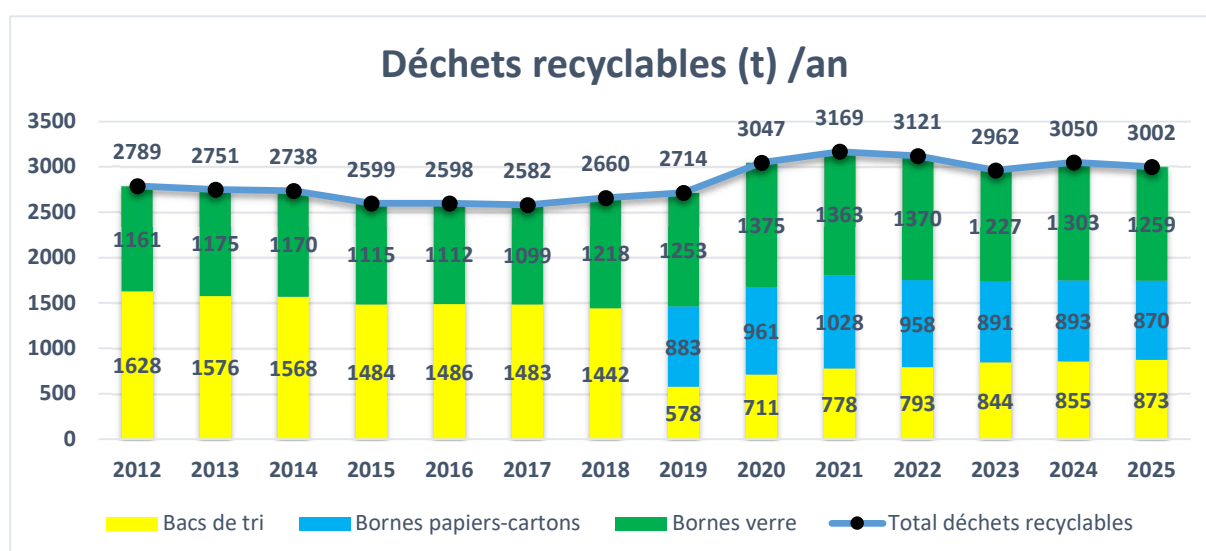


Figure 5

Les actions de sensibilisation, au premier rang desquelles les campagnes de vérification des bacs de tri présentés à la collecte par les ambassadeurs, depuis 2019, ont un impact positif sur la réalisation du geste de tri et sur sa qualité. Depuis cette date, les tonnages d'emballages recyclables collectés n'ont

cessé d'augmenter (+ 28 %). Malgré la stabilisation de la production globale d'OMA, ce flux progresse encore en 2025 avec 19 tonnes supplémentaires collectées. Il est égal à **92 kg/hab. en 2025**. Les tonnages de papiers-cartons sont stables. Seules les quantités d'emballages en verre accuse une diminution (-3,35% par rapport à 2024), mais restent à un niveau satisfaisant.

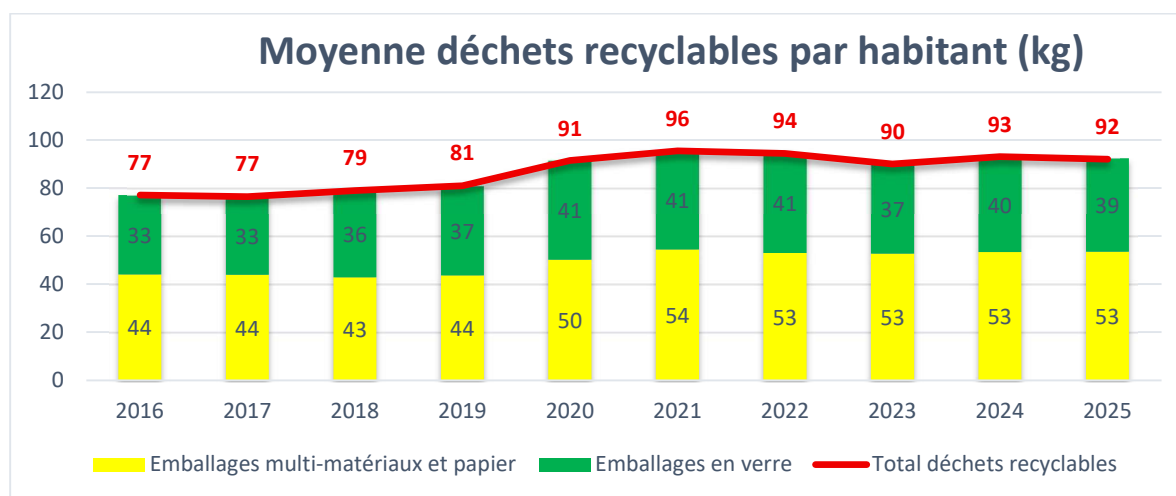


Figure 6 (emballages multi-matériaux = plastiques/métaux + fibreux)

4. Les déchets verts collectés en porte-à-porte

4.1 Généralités

La collecte des déchets verts en porte-à-porte concerne **trois communes** : Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée. Elle est assurée par la société SEPUR. Elle s'organise tous les 15 jours, sans interruption durant 7 mois, selon un calendrier prédéfini. En 2025, elle a eu du 31 mars au 20 octobre. Les déchets verts collectés en porte-à-porte ont été acheminés vers la plateforme de la déchetterie de Feuquières pour être mélangés et broyés avec les déchets verts collectés sur le site.

4.2 Tonnages et évolution

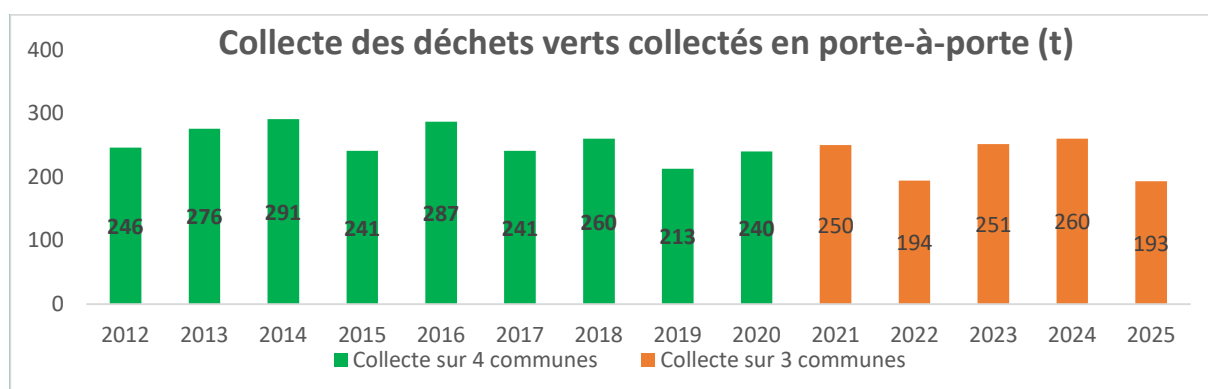


Figure 7

En 2025, **193 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte, soit près de 26% de moins que l'année précédente. Ce tonnage représente une moyenne de 5,92 kg de déchets verts par habitant. A noter que l'évolution de celui-ci est très dépendante des conditions climatiques annuelles.

5. Les déchetteries communautaires

5.1 Généralités

Les usagers de la Picardie Verte disposent de deux déchetteries communautaires situées sur les communes de **Feuquières** et de **Grémévillers**. Une convention, établie avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, permet aux habitants de 16 communes limitrophes d'accéder à la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand : Beaudéduit, Blicourt, Cempuis, Gaudechart, Grez, Haute-Epine, Hétomesnil, Lavacquerie, La Neuville-sur-Oudeuil, Le Mesnil-Conteville, Lihus, Hétomesnil, Pisseleu-aux-Bois, Prévillers, Oudeuil et Rothois.

Les déchetteries communautaires sont ouvertes, depuis 2023, du mardi au samedi et fonctionnement selon des horaires d'été et d'hiver. Elles sont accessibles sur présentation d'un badge. Elles permettent aux particuliers, aux professionnels et aux établissements publics de déposer les déchets encombrants ou spécifiques (gravats, déchets verts, tout-venant, mobilier, déchets chimiques...).

La liste complète des déchets acceptés est consultable sur le site picardieverte.com rubrique Vivre/Gestion des déchets/Les déchetteries, ainsi que les modalités d'accès aux sites.

5.2 Fréquentation

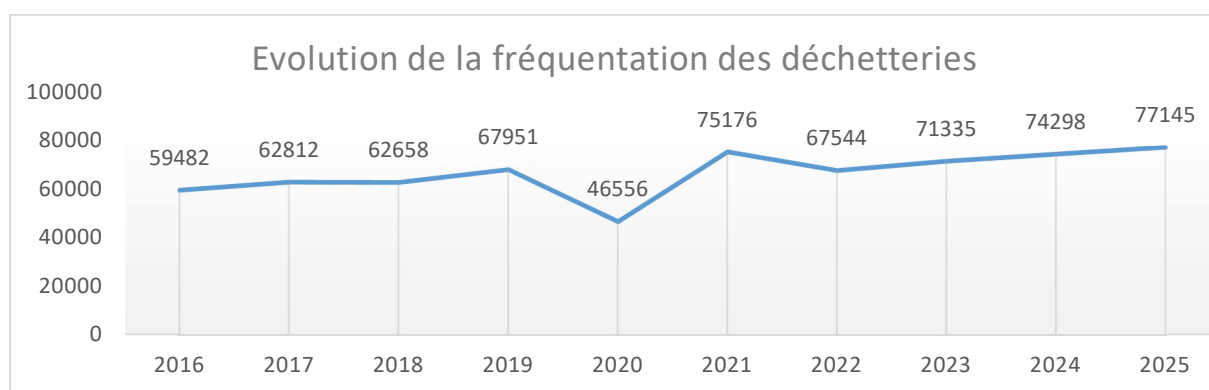


Figure 8

La fréquentation des déchetteries communautaires est en constante augmentation depuis 2022, avec une hausse de 3,43 % entre 2024 et 2025. Elle a dépassé son niveau de 2021, année « rebond » après la crise COVID qui avait fortement restreint l'accès aux sites. Ce chiffre démontre que le geste de tri, y compris des déchets encombrants ou spécifiques, continue sa progression.

Les déchetteries sont majoritairement fréquentées par des particuliers, à hauteur de 96,42 % en 2025. Ce chiffre est stable depuis 2019 mais il faut noter en 2025 une légère sous fréquentation de la déchetterie de Grémévillers par les structures professionnelles. En effet, elles ont représenté 2,64 % des visites contre 4,5% habituellement. **La déchetterie de Feuquières est la plus fréquentée avec 58% des visites** en 2025.

5.3 Tonnages connus et évolution

Ce graphique ne prend en compte que les flux de déchets pour lesquels les tonnages sont connus annuellement, à savoir : les gravats (estimé en fonction du nombre de bennes évacuées dans l'année), le tout-venant, le bois traité, les déchets de mobilier, la ferraille et les batteries, les déchets électriques et électroniques, les cartons et les produits chimiques.

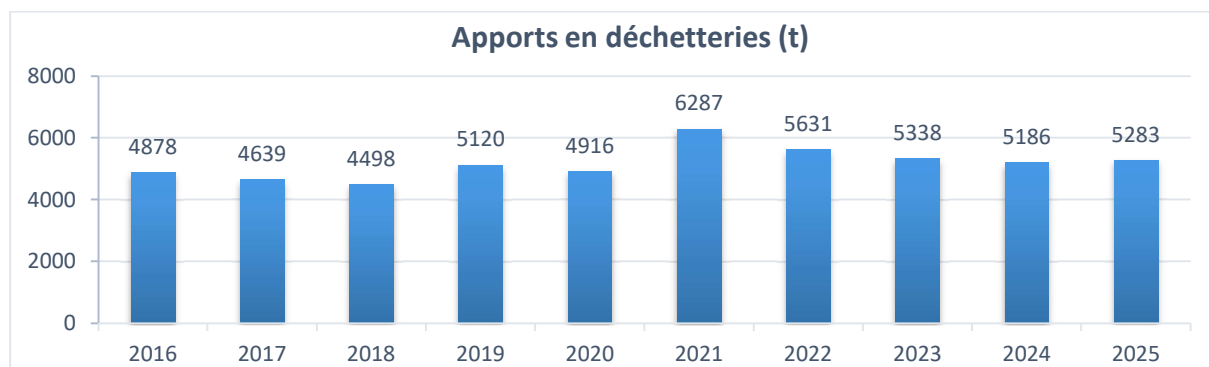


Figure 9

En 2025, **5 283 tonnes** de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des flux considérés, soit une légère hausse de 1,86 % par rapport à 2024. Ce tonnage correspond à un ratio de **162 kg/hab.**

L'évolution la plus marquante est la diminution de 9,43 % du tonnage du « Tout-Venant ». Elle s'explique par le renforcement des contrôles des apports menés par les agents de déchetteries, et par une meilleure orientation des apports vers les filières de valorisation par ces derniers (+ 18,8% pour le mobilier, + 8,36% pour la ferraille, + 13% pour les déchets diffus spécifiques).

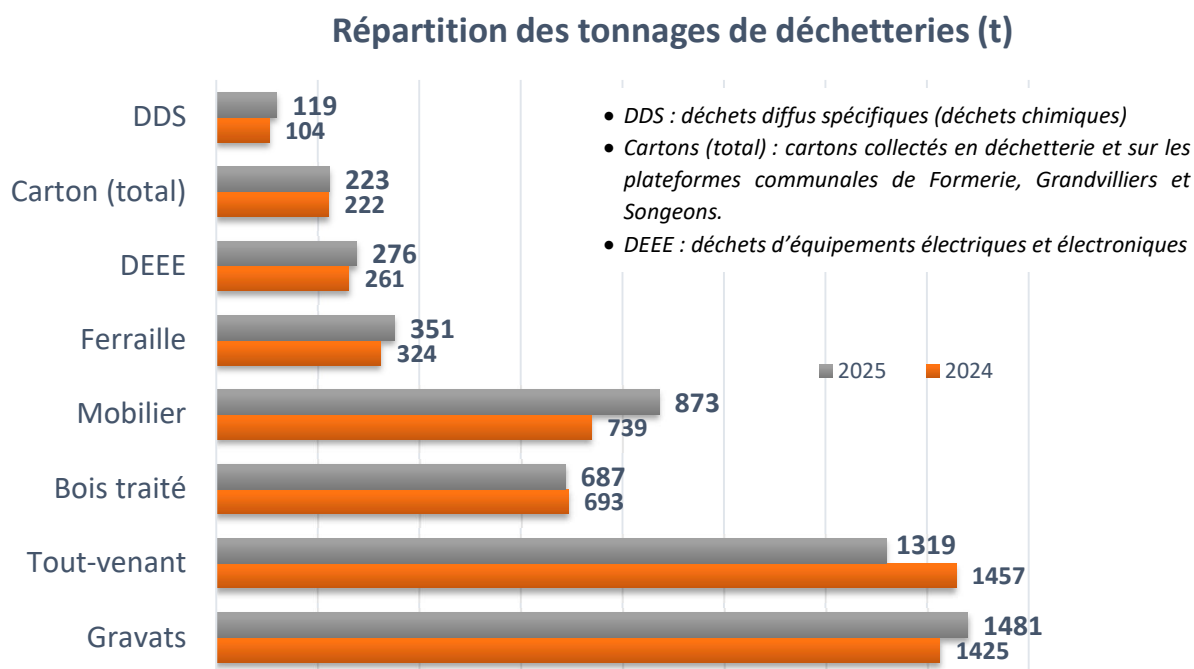


Figure 10

A ces flux de déchets s'ajoutent les apports de déchets verts. Une partie est broyée en déchetterie par la société Agri-Environnement. Leur tonnage est estimé en fonction du nombre d'heures de broyage réalisé sur l'année et le débit de la machine. Une autre partie (souches, rondins et thuyas) est évacuée vers le site d'Agri-Environnement (Allonne) pour être traitée.

Les déchets verts collectés via les déchetteries en 2025 sont estimés à **5 243 tonnes** (incluant les déchets verts collectés en porte-à-porte). La quantité de déchets verts broyée en 2025 sur les plateformes communales est estimée à 850 tonnes.

De plus, en 2025, 276 tonnes de bois de classe A (bois non traité) ont été broyées et transportées pour valorisation énergétique.



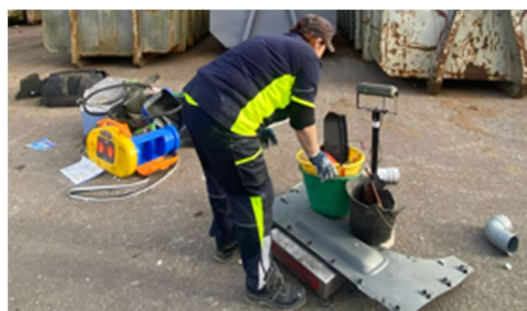
Evacuation des souches et rondins – déchetterie de Feuquières

D'autres flux de déchets sont acceptés en déchetteries. Ils sont collectés et traités gratuitement par différents prestataires :

<i>Désignation</i>	Quantités 2025
<i>Pneus VL non souillés</i>	41,94 tonnes
<i>Ampoules et néons</i>	Non disponible
<i>Cartouches d'encre</i>	440 kg
<i>Bouteilles de gaz</i>	204 bouteilles
<i>Piles usagées</i>	1,79 tonnes
<i>Huiles végétales usées</i>	2 190 litres
<i>Radiographies</i>	140 kg

5.4 Etude de la composition de bennes « Tout-Venant »

Deux études visant à estimer le potentiel de réemploi du « Tout-Venant » de déchetteries ont été menées en octobre et décembre 2025. Dans chaque déchetterie, une benne a été prélevée et son contenu a été analysé selon différentes méthodologies.



Caractérisation d'une benne Tout-Venant (tri des différents flux et pesées) – déchetterie de Feuquières

En déchetterie de Feuquières, une première benne, non tassée, a fait l'objet d'une caractérisation visant à établir sa composition. Les résultats obtenus figurent dans le tableau ci-dessous.

Ils concluent à un taux d'objets réemployables encore présents dans le « Tout-Venant » de 5,7 % et montrent que 9,2 % de son contenu peuvent être dirigés vers des filières de valorisation déjà en place (mobilier, ferrailles, etc.). Enfin 20,6 % pourraient l'être en appliquant les nouvelles filières REP. En tout, 35,5% de la benne analysée pourrait être détournés du « Tout-Venant ».

Flux de déchets	Poids (kg)	Répartition (%)	Actions d'évitement
Objets réemployables	189	5,7	Orientation vers des structures de réemploi / réparation
Produits et Matériaux de Construction	634	19,1	Mise en place de nouvelles filières REP* <i>*Responsabilité Élargie du Producteur</i>
Articles de bricolage, jouets, meubles	7	0,2	
Articles de sport et de loisirs	42	1,3	
Erreurs d'orientation de flux (gravats, textiles, déchets électriques, ...)	305	9,2	Amélioration du geste de tri des usagers et des gardiens
Tout-Venant incinérable	876	26,4	
Tout-Venant enfouissable	681	20,6	
Fines	579	17,5	
Total	3 313	100	

Analyse de la composition de la benne « Tout-Venant » - Résultats de Caractérisation

En déchetterie de Grémévillers, la méthode utilisée a visé à intercepter le flux de déchets destinés au « Tout-Venant » après que les gardiens aient orienté l'utilisateur vers la benne, mais avant leur dépôt dans celle-ci (pour éviter que les objets ne soient endommagés par la chute).



Prélèvement des objets réemployables avant dépôt dans la benne et zone de gratuité – déchetterie de Grémévillers

Par cette méthode, le potentiel de réemploi de la benne analysée est estimé à 17%. Il est constitué d'objets réemployables en l'état, par la Recyclerie de la Picardie Verte (71% d'entre eux) et d'objets pouvant être repris par d'autres acteurs du réemploi ou proposés en gratuité (29%).

Le protocole a aussi permis d'expérimenter une zone de gratuité ; c'est-à-dire un espace délimité dans l'enceinte de la déchetterie où des objets réemployables (mais non reprenables par la Recyclerie) ont été proposés gratuitement aux usagers.

5.5 Travaux d'extension de la déchetterie à Grémévillers

Face à l'évolution des besoins du territoire, la déchetterie communautaire de Grémévillers ne dispose plus des capacités suffisantes pour absorber l'augmentation régulière des apports de déchets verts, ni pour intégrer les nouvelles filières découlant de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Afin de répondre à ces contraintes, une étude de faisabilité a été conduite entre 2024 et 2025. À l'issue de cette démarche, l'extension de la déchetterie existante sur les parcelles attenantes a été retenue comme la solution la plus adaptée au regard des contraintes techniques et foncières du site. L'aménagement privilégié est celui d'une déchetterie à plat. La réalisation des travaux est programmée en fin de l'année 2026.



Surface d'emprise de la future déchetterie de Grémévillers (ajout des parcelles ZC 104, ZA 48, ZC 46 et 41)



Vue « 3D » du projet de la future déchetterie de Grémévillers

6. Les plateformes communales

Trois plateformes de stockage, situées sur les communes de **Grandvilliers**, **Formerie** et **Songeons**, proposent un service de proximité complémentaire aux déchetteries. Depuis 2019, les trois plateformes accueillent des bennes fermées destinées à collecter les cartons bruns issus des activités professionnelles.

	Cartons apportés en déchetteries	Cartons apportés sur les plateformes communales	Total
2019	159 t	23 t	182 t
2020	144 t	40 t	184 t
2021	176 t	44 t	220 t
2022	172 t	49 t	221 t
2023	171 t	49 t	220 t
2024	172 t	49 t	221 t
2025	177 t	46 t	223 t

Figure 11

Le tonnage total de cartons collectés en 2025 est en légère hausse par rapport à 2024, avec une répartition différente entre plateformes (- 3 tonnes) et déchetteries (+ 5 tonnes). Les plateformes de Formerie et de Songeons sont également ouvertes aux particuliers pour les dépôts de déchets verts, sur présentation de la carte d'accès en déchetterie.

7. La collecte du textile

La collecte du textile sur le territoire de la Picardie Verte est assurée par « **LE RELAIS** » qui prend également en charge l'installation et l'entretien du parc de bornes.

Une seule convention est établie entre avec la CCPV et LE RELAIS pour l'ensemble des communes membres ; ce qui facilite la mise en place d'un maillage performant de bornes de collecte. Depuis 2023, la CCPV compte **65 bornes textile, réparties sur 36 communes**.

Le tonnage de textiles collectés par LE RELAIS est en augmentation depuis 2024. En 2025, il atteint 199 tonnes, **soit plus de 6 kg/hab**. Ce taux de performance de collecte est très supérieur à la moyenne régionale estimée à 4,68 kg/hab. en 2025 par l'éco-organisme en charge de la filière.



Figure 12

CHAPITRE II : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

8. Les campagnes de vérification des bacs présentés à la collecte

8.1 Présentation de la mission

Tout au long de l'année, les ambassadeurs du tri de la CCPV parcourent le territoire et vérifient la conformité des bacs présentés à la collecte, avant le passage du camion. Leurs tournées visent l'ensemble des usagers du service ; c'est-à-dire les ménages, mais aussi les professionnels, les administrations ou associations.

A chaque contrôle, pour indiquer à l'utilisateur que le contenu de son bac a été vérifié, une « cravate » est apposée sur ce dernier. Elle le renseigne sur la qualité de son tri et lui propose des pistes

d'amélioration. En cas d'erreurs ou de refus de collecte, un mémo-tri rappelant les consignes est systématiquement déposé dans la boîte aux lettres.

En 2025, le service a travaillé avec son prestataire de collecte, la société SEPUR, pour que les équipages de collecte déposent eux aussi une « cravate » en cas de refus de prise en charge du bac. Elle indique à l'utilisateur que son bac n'a pas été oublié, et l'invite à contacter le service déchets pour connaître la cause du refus.



Cravate refus de collecte SEPUR

En 2025, 5 820 bacs ont fait l'objet d'une vérification, représentant 4 906 foyers (36%) de la Picardie Verte (67 communes visitées).

Par ailleurs, le service a réalisé 46 tournées de suivi de collecte. Elles consistent à vérifier que les pratiques des équipages de collecte sont bien conformes au marché.

8.2 Bilan de campagne de vérification des bacs

En 2025, 92 % des bacs vérifiés présentent un tri satisfaisant (contre 91 % en 2024)

- 60 % des bacs sont parfaitement conformes (application de l'extension des consignes de tri) ;
- 40 % des bacs présentent un tri partiel ou contenant quelques erreurs.

8 % ont été refusés car présentant un tri absent ou insuffisant, ou bien car les emballages étaient tous contenus dans des sacs noirs (soit 1 % de moins qu'en 2024).

Depuis 2022, les modalités de contrôle des bacs sont élargies aux bacs d'ordures ménagères contenant une proportion trop importante de déchets recyclables. Ainsi sur 914 bacs d'ordures ménagères contrôlés, 323 ont été refusés en 2025 (soit 35%).

Dans tous les cas, cette action menée par les ambassadeurs du tri permet d'apporter une information de proximité, personnalisée, corrective et immédiate.

9. La sensibilisation du jeune public

9.1 Les animations scolaires

La sensibilisation scolaire est principalement menée via des interventions pédagogiques en classe, d'une demi-journée environ, animées par un agent de la CCPV, chargé de prévention des déchets. Le tri et le recyclage, thématiques développées depuis plusieurs années, s'y déclinent sous 3 formes, selon le niveau scolaire : « Le Juste Tri » (du CE1 au CM2), « Le Petit Tri » (de la maternelle au CP), et « La Déchet'Tri » (du CE2 au CM2).

Deux thématiques nouvelles ont, depuis 2024, été ajoutées au catalogue des animations : le compostage et le gaspillage alimentaire. Elles représentent, en 2025, 33% des animations scolaires réalisées contre 5% l'année précédente ; ce qui démontre un intérêt des classes pour les thématiques nouvelles en lien avec la prévention des déchets.



Animation sur le tri - Grandvilliers

L'association CORRELATION, de Buicourt, est également intervenue dans 6 classes pour compléter l'offre d'animation de la CCPV. Son objectif était de préparer et d'accompagner la mise en place de composteurs pédagogiques dans les écoles concernées (voir ci-dessous).

En 2025, 1 511 élèves ont été sensibilisés par le service déchets de la CCPV, **au cours de 79 animations** ; soit 485 enfants de plus que l'année précédente (19 animations supplémentaires).

9.2 Les ambassadeurs du tri juniors

Initiée en 2023 à Grandvilliers, la formation de collégiens à la question des déchets et aux bons gestes de tri permet aux ambassadeurs du tri de la Picardie Verte de disposer de relais d'action dynamiques.

En effet, les collégiens formés par les agents de la CCPV sont ensuite aptes à sensibiliser eux-mêmes leurs homologues et à mener des actions concrètes telles que l'organisation de journées de ramassage des déchets dans la nature.



Cérémonie de remise des diplômes des ambassadeurs du tri juniors de Formerie

En 2025, **25 élèves du collège de Formerie** ont été formés et se sont engagés en ramassant les déchets jetés dans les rues et aux abords de leur commune. Ils ont reçu leur diplôme d'ambassadeurs du tri juniors lors d'une cérémonie en juin 2025. En tout 50 collégiens sont devenus ambassadeurs du tri juniors.

10. Les actions de gestion de proximité des biodéchets

10.1 Vente de composteurs individuels

Depuis 2016, la CCPV promeut le compostage individuel en proposant aux particuliers des composteurs à prix réduit, dans la limite de deux composteurs par foyer. En 2025, deux volumes différents de composteurs ont été proposés : 1 000l et 400l.

Au terme de l'année, **162 composteurs** ont été vendus à 130 foyers selon la répartition suivante : 62% de composteurs 400l et 38% de composteurs 1000 l. **En baisse de 57% par rapport à 2024**, la vente de composteurs s'est nettement ralentie après le « boom » de 2023/2024 attribué à l'entrée en vigueur du tri à la source des biodéchets (au 1^{er} janvier 2024) et à la communication associée.

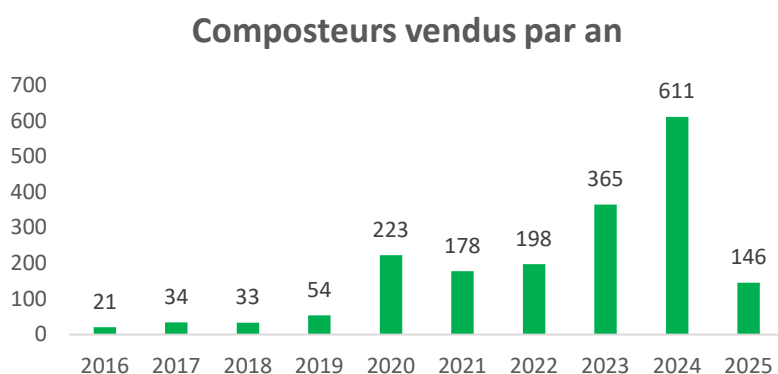


Figure 13



10.2 Déploiement des sites de compostage partagé

Depuis 2022, pour répondre à l'obligation de généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), les élus de la CCPV ont fait le choix de la gestion de proximité des biodéchets, via le développement du compostage domestique et du compostage partagé en pied d'immeubles, de quartiers, ou encore en établissement.

Initiée à partir du site expérimental « des Fauvettes » à Grandvilliers, l'action se poursuit par la mise en fonctionnement de plusieurs sites de compostage partagé chaque année. En 2025, ceux sont **4 nouveaux sites** qui ont vu le jour :

- **2 sites de compostage de quartier**, l'un à Romescamps, l'autre à Formerie, portant à 12 le nombre total de sites aujourd'hui ouverts au public ;
- **2 sites de compostage autonome en établissement** (cantine scolaire), l'un à Saint-Omer-en-Chaussée, l'autre à Formerie, portant à 3 le nombre total de sites de ce type actuellement en fonctionnement.



Composteurs des écoles de Formerie (à gauche) et de Saint-Omer-en-Chaussée (à droite)

Le nombre de foyers compostant via un compostage partagé proposé par la CCPV est estimé à environ 170 en 2025 ; ce qui représenterait près de 3,5 tonnes de biodéchets détournés de la collecte des ordures ménagères chaque année.

10.3 Aide à l'achat de poulaillers écologiques

En complément du compostage, l'alimentation animale est une solution simple et efficace pour recycler à domicile les biodéchets. Une poule, par exemple, peut éviter de jeter à la poubelle ménagère jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an.

Depuis 2023, la CCPV propose une aide financière de 50 € par foyer pour l'achat d'un poulailler conçu par l'association Chantier en Picardie-Verte. Ce poulailler, conçu à partir de bois de palettes récupéré en déchetterie de Feuquières et peint avec une peinture à base de farine, soutient également l'emploi local. Il est en effet fabriqué à Grandvilliers, via un chantier d'insertion.



En 2025, **25 foyers** ont eu recours à l'aide financière proposée pour se le procurer ; ce qui porte à 104 le nombre total de foyers bénéficiaires de l'aide de la CCPV depuis le début de l'opération.

10.4 Formation au compostage et sensibilisation

Dans le cadre du déploiement du compostage partagé, une première session de formation « Référénts de site » a été proposée en 2024.

Reconnue par l'ADEME, elle est destinée aux personnes qui souhaitent mettre en place, de manière autonome, un compostage collectif, ou tout simplement s'impliquer dans le suivi quotidien d'un site.



Formation « Référénts de site » - Grandvilliers

En 2025, trois nouvelles sessions ont été organisées à Songeons, Grandvilliers et Saint-Omer-en-Chaussée. Animées par l'association CORRELATION, elles ont réuni **22 personnes**, habitants, agents communaux, ou élus.

10.5 Le réseau des « Guides composteurs »

De 2018 à 2023, la CCPV a proposé 5 sessions de formation « guides composteurs ». Animée par l'association CORRELATION, elle était proposée gratuitement aux habitants de la Picardie Verte. Reconnue par l'ADEME, son objectif est de former des bénévoles aux pratiques et à l'accompagnement de tiers vers le compostage. Ils peuvent ensuite favoriser la progression de la prévention et de la gestion des biodéchets sur le territoire, en transmettant leurs connaissances à leur entourage. Ces sessions ont permis la formation de **58 guides composteurs, répartis sur 27 communes** de la Picardie Verte.

Répartition des guides composteurs sur le territoire de la CCPV

Achy	3	Lihus	1
Campeaux	3	Marseille-en-Beauvaisis	2
Cempuis	5	Moliens	1
Crillon	2	Préwillers	1
Feuquières	4	Quincampoix-Fleuzy	1
Fontaine-Lavaganne	3	Romescamps	1
Formerie	3	Rothois	1
Gaudechart	1	Roy-Boissy	1
Grandvilliers	6	Saint-Omer-en-Chaussée	2
Hanvoile	4	Saint-Samson-la-Poterie	1
Hécourt	1	Sarcus	2
Héricourt-sur-Thérain	1	Sommereux	1
Hétomesnil	2	Songeons	1
La Chapelle-sous-Gerberoy	2	Thieuloy-Saint-Antoine	1
Lavacquerie	1		

Figure 14

Depuis 2024, répondant à l'envie de certains de se rassembler pour mener des actions communes, la CCPV anime un réseau constitué d'une vingtaine de guides qui relaient les messages de la collectivité en matière de compostage lors d'événements locaux.

3 rencontres ont été organisées dans le courant de l'année pour présenter les outils d'animation mis à leur disposition par la CCPV et concevoir de courtes vidéos explicatives sur le compostage.

En parallèle, l'implication de **15 guides** a permis d'animer un **stand sur le compostage** lors du Festival de la Picardie Verte (Songeons), et lors de deux demi-journées de sensibilisation à l'occasion des ventes de printemps de la Recyclerie (Thieuloy-Saint-Antoine).

Certains guides (4) sont également impliqués dans la surveillance régulière des sites de compostage partagé de quartier ou en pied d'immeubles.



Stand « compostage » - Recyclerie de la Picardie Verte

10.6 Le compostage pédagogique

Parallèlement aux animations scolaires, il est proposé aux enseignants d'installer un kit de compostage au sein de leur établissement et ainsi de passer de la théorie à la pratique.

Un composteur et un bac de matière sèche sont mis à disposition par la CCPV. Les élèves sont invités à y déposer les restes de leur goûter, ainsi que le personnel de l'école les restes de leur repas pris sur place (hors déchets de cantine scolaire). En 2025, **6 composteurs pédagogiques** ont été ainsi installés dans les écoles de Feuquières, Daméraucourt, Hanvoile, Senantes, Marseille-en-Beauvaisis et Morvilliers.



Installation du composteur pédagogique
Marseille-en-Beauvaisis

11. Les autres actions de sensibilisation

11.1 L'animation d'un stand grand public

En 2025 les agents de la CCPV ont participé à **4 événements locaux** qui ont été l'occasion d'animer un stand consacré au tri (Festival de la Picardie Verte, Semaine du Goût) ou aux métiers liés à la question des déchets (forums des métiers de Grandvilliers et Marseille-en-Beauvaisis). Ces journées ont permis de sensibiliser environ 210 personnes et de rappeler les outils proposés par la CCPV pour mieux trier et composter (composteurs à prix réduits, mémos tri, ...).



Stand d'information au tri - Songeons

11.2 La collecte de proximité d'instruments d'écriture

En partenariat avec l'association Educart, le service déchets a proposé aux écoles qui le souhaitent une collecte de stylos, marqueurs, feutres, ..., usagés afin d'assurer leur recyclage. Tout au long de l'année scolaire, les écoles de Daméraucourt, Senantes, Hannaches, Sommereux et Cempuis ont récolté 18 kg de ces instruments d'écriture. En septembre, ils ont été regroupés en déchetterie de Feuquières pour être collectés et valorisés, s'ajoutant ainsi aux 32 kg de stylos déposés par les usagers des déchetteries communautaires. L'opération, qui a séduit les classes, sera reconduite pour les écoles qui le souhaitent en 2026.



Regroupement des stocks d'instruments d'écriture avant collecte – déchetterie de Feuquières

11.3 Les spectacles du Chapiteau Vert



*« Les Gardiens de l'Eau »
(Marseille-en-Beauvaisis)*

Depuis 2020, les représentations du **CHAPITEAU VERT** permettent la sensibilisation de nombreux élèves de cycles 2 et 3 aux questions environnementales actuelles. En lien avec le service développement durable, quatre ont eu lieu sur 2 journées pour les classes de Marseille-en-Beauvaisis et Fontaine-Lavaganne.

Les spectacles ont porté sur le thème du tri des déchets (« Eh Oh les Poubelles »), et sur le thème de la préservation de la ressource en eaux (« Les Gardiens de l'eau »).

Programmation 2025

Date et spectacle		Etablissement(s) scolaire(s)	Nombre d'élèves sensibilisés
9 octobre « Les Gardiens de l'Eau »	Matin	Marseille-en-Beauvaisis	160
	Après-midi	Fontaine-Lavaganne	79
Mardi 14 novembre « Eh, Oh Les Poubelles ! »	Matin	Marseille-en-Beauvaisis	163
	Après-midi	Fontaine-Lavaganne	82

Figure 15

12. Le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Territorial (signé en octobre 2024), la CCPV a officialisé sa démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés par délibération, le 10 avril 2025.

Ses objectifs stratégiques ont été fixés. Ils visent à l'atteinte d'objectifs réglementaires nationaux et régionaux d'ici 2030 par rapport à 2010.

Ils retiennent :

Flux de déchets concernés	Objectifs PLPDMA d'ici 2030	Tonnage/ratio 2010	Tonnage/ratio 2025	Objectif 2030
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	-15% par rapport à 2010	20 814 T	20 204 T	17 692 T
Déchets enfouis	-50% par rapport à 2010	9 536 T	7 155 T	4 768 T
Biodéchets	Généralisation du tri à la source	<i>Donnée non disponible</i>	93 kg/hab. dans les Omr	39 kg/hab. dans les Omr
Déchets dirigés vers le réemploi et la réparation	5% des DMA collectés en 2030	<i>Donnée non disponible</i>	213 T	637 T <i>hors déchets verts</i>

13. La communication écrite réalisée en 2025

En 2025, deux « Recyc'lettres », lettres d'information du service déchets de la CCPV, ont été éditées et distribuées aux communes adhérentes de la Picardie Verte afin qu'elles en assurent la distribution aux foyers.



Recyc'lettre n°14
Juin 2025
Thème : Composter sur la Picardie Verte un an après la mise en application du décret « biodéchets ».



Recyc'lettre n°15
Décembre 2025
Thème : Evolution des modalités de la collecte en porte à porte pour le tri et les ordures ménagères.

Par ailleurs, **46 publications** ont été postées sur les réseaux sociaux de la Picardie Verte (Facebook et Instagram). Elles visent à faire connaître du plus grand nombre l'actualité du service, les outils mis à la disposition des habitants pour mieux trier ou réduire ses déchets (mémo tri, composteurs, etc.), ainsi qu'à diffuser des informations générales sur le tri.

Enfin, le service a produit une **version bilingue (anglais/français) de ses affiches « consignes de tri »** pour les espaces accueillant du public parfois étranger. Un premier jeu a été inauguré en mars 2025 pour l'aire de camping-car de Songeons.

CHAPITRE III : LES INDICATEURS FINANCIERS

14. Evolution des besoins en financement

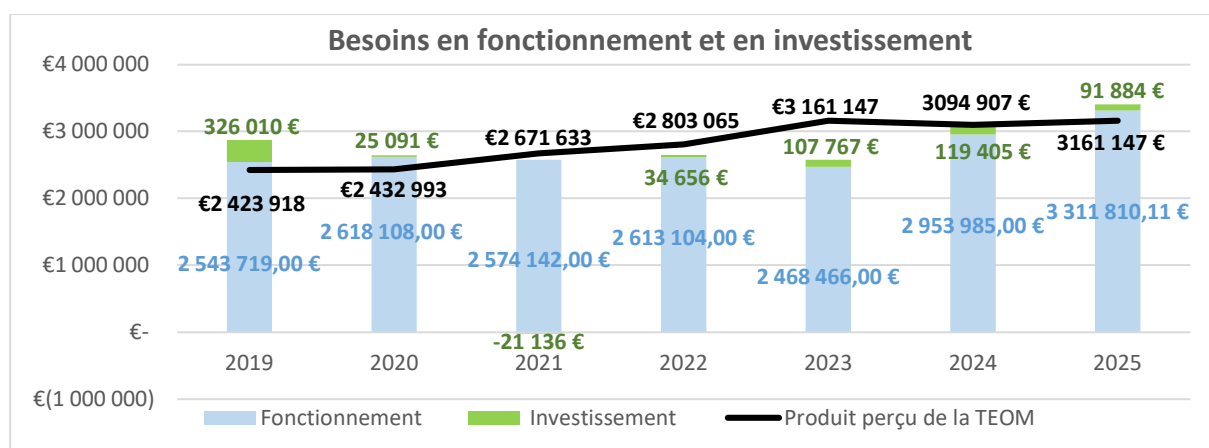


Figure 16

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la perception des recettes liées au fonctionnement du service (redevance spéciale, soutiens des éco-organismes, revente de matériaux...) et par la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). En 2025, la TEOM couvre **92,87 %** du besoin net total. Le budget général couvre les 7,13 % restants.

15. Répartition des dépenses et des recettes 2025

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	BESOIN TOTAL	
Service déchets	2 604 934 €	116 334 €	56 558 €	8 314 €	2 536 844 €	74,53 %
Déchetterie Feuquières	483 418 €	72 034 €	8 644 €	0 €	420 028 €	12,34 %
Déchetterie Grémévillers	359 020 €	45 299 €	34 996 €	0 €	348 717 €	10,25 %
Plateformes communales	39 206 €	0 €	0 €	0 €	39 206 €	1,15 %
Recyclerie	80 254 €	21 356 €	0 €	0 €	58 899 €	1,73 %
TOTAL	3 566 833 €	255 022 €	100 198 €	8 314 €	3 403 654 €	
	BESOIN EN FONCTIONNEMENT		BESOIN EN INVESTISSEMENT			
	3 311 810 €		91 884 €			
	Produit perçu de la TEOM en 2025				3 161 147 €	

Figure 17

Le « service déchets » comprend les dépenses et les recettes liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables ainsi que toutes les dépenses liées aux actions de prévention et de sensibilisation. Le reste des dépenses est dévolu au fonctionnement des deux déchetteries communautaires, des plateformes communales et à la recyclerie.

16. Le service déchets

16.1 Section fonctionnement

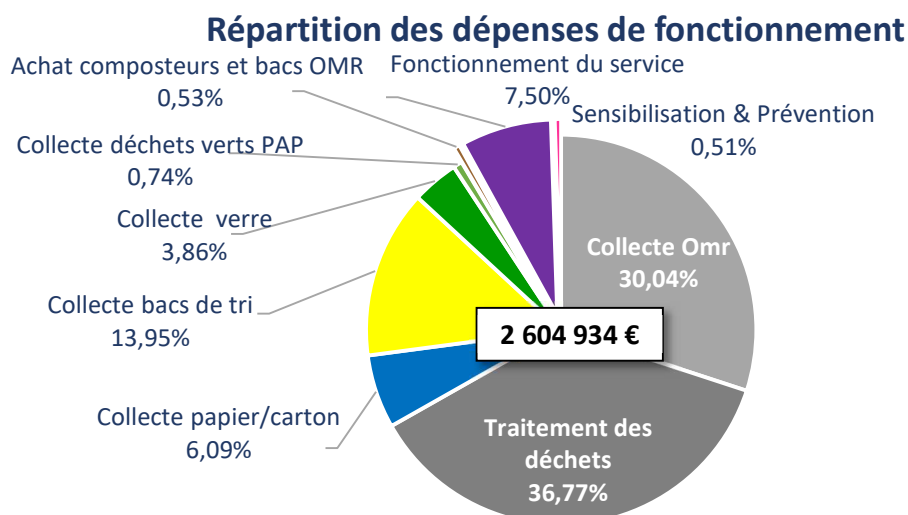


Figure 18

La collecte (porte à porte et points d'apport volontaire) et le traitement des déchets représentent 91,45 % des dépenses du service. Le coût de traitement des déchets correspond à la contribution versée à TRINOVAL. Sa part est majoritaire et en augmentation par rapport à 2024 (+ 8,37 %).

Comme en 2024, les dépenses de fonctionnement ont connu une forte hausse en 2025 (313 059 €). Cette hausse est essentiellement portée l'augmentation du coût du traitement due, notamment, à la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée à l'enfouissement.

Répartition des recettes de fonctionnement

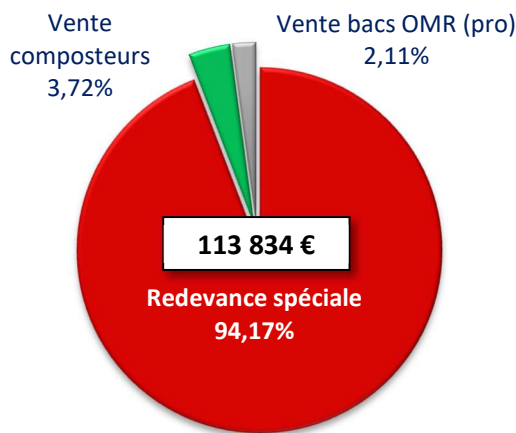


Figure 19

En plus des ménages, la CCPV assure la collecte des déchets issus de l'activité des professionnels, artisans, administrations et établissements publics, selon les modalités définies dans le règlement de collecte. En fonction du volume d'ordures ménagères, la Redevance Spéciale peut s'appliquer afin de répercuter le coût de gestion sur le producteur et non sur les ménages.

16.2 Section investissement

Les dépenses d'investissement 2025 du service déchets comprennent le renouvellement des contenants de collecte dédiés au tri. Les bacs à couvercle jaune sont mis gratuitement à disposition des foyers du territoire, via une distribution assurée par les mairies.



Figure 20

Ils comprennent également l'achat de petit matériel de réparation et du matériel de compostage lié au déploiement des sites de compostage partagé.

Egales à 56 558 €, elles sont inférieures de 41% à celles de 2024. Elles sont par ailleurs atténuées par la perception d'une recette de 8 313 € relative à l'achat d'un véhicule électrique pour les ambassadeurs du tri en 2023.

17. Les déchetteries communautaires

17.1 Section fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement

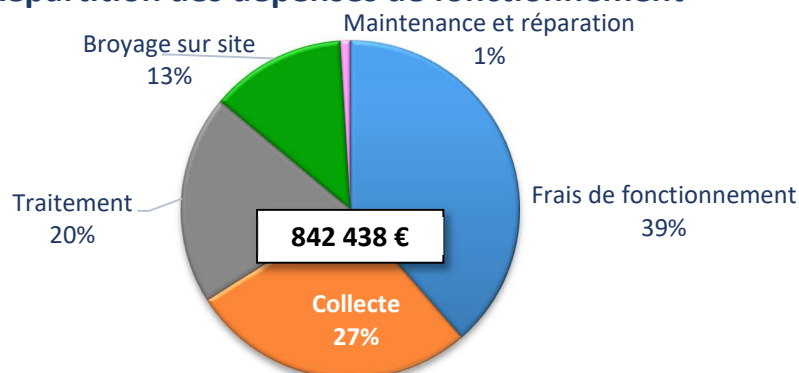


Figure 21

La dépense « fonctionnement des déchetteries » inclue le personnel et les frais d'environnement de poste, l'entretien de l'engin télescopique de la déchetterie de Feuquières et les interventions extérieures pour le tassement des bennes de la déchetterie de Grémévillers.

Les prestations de broyage des déchets verts et du bois non traité (classe A) sont réalisées directement dans les déchetteries.

La hausse du coût de traitement des déchets et de collecte a également impacté le budget de fonctionnement des déchetteries avec une hausse de 24 % par rapport à 2024.

Répartition des recettes de fonctionnement

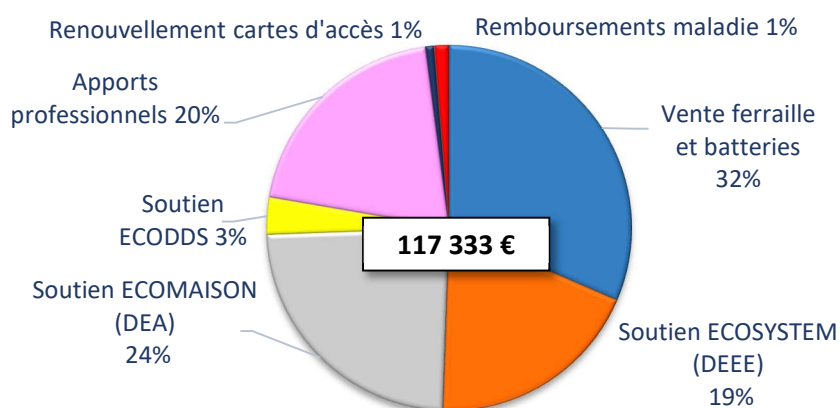


Figure 22

La principale recette de fonctionnement provient de la vente de la ferraille et des batteries, une recette qui peut fluctuer selon les années, mais qui est en constante régression depuis 2023. Les autres recettes importantes correspondent aux soutiens des éco-organismes (ECOSYSTEM, ECOMAISON et ECODDS) et aux paiements des apports professionnels en déchetterie.

17.2 Section investissement

Le montant total des dépenses d'investissement, réalisées dans les déchetteries communautaires en 2025, s'élève à **43 640 €**, correspondant essentiellement à l'achat d'un véhicule de service pour le Responsable des déchetteries (14 280 €) et à une étude de faisabilité des travaux de modernisation de

la déchetterie de Grémévillers (27 689 €). Le reste des dépenses d'investissement pour l'année 2025 consiste en l'achat d'outils et de petit matériel d'entretien des déchetteries.

18. Les plateformes communales

Les dépenses liées au fonctionnement des plateformes communales comprennent le remboursement des frais de gardiennage aux communes, les interventions de broyage des déchets verts et la location et le transport des bennes cartons. Elles sont relativement stables par rapport à 2024.

Répartition des dépenses de fonctionnement

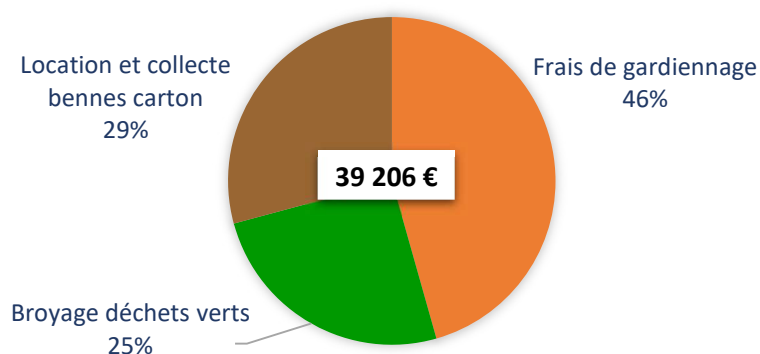
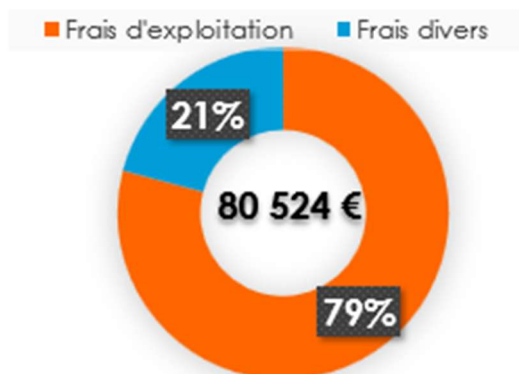


Figure 21

19. La recyclerie de la Picardie Verte

La Recyclerie de la Picardie Verte, située à Thieuloy-Saint-Antoine, est actuellement gérée par l'association Le Grenier Vert. C'est un lieu de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion, qui s'inscrit dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Figures 22

Répartition des recettes de fonctionnement

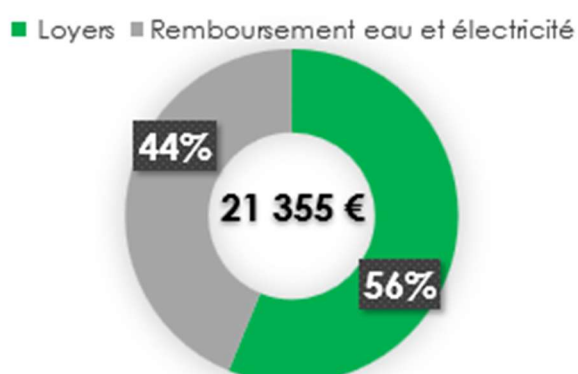


Figure 23

Les frais d'exploitation correspondent à la participation financière de la CCPV pour l'ensemble des tonnages de déchets détournés des circuits de collecte et de traitement classiques par la recyclerie dans le but d'être valorisés ou réemployés. Les frais divers correspondent aux dépenses liées au bâtiment : eau, électricité, assurance, taxe foncière et taxe d'habitation.

En 2025, la CCPV a porté à 63 500 €, sur sollicitation de la Recyclerie, le montant de sa participation annuelle prenant ainsi en compte l'augmentation des coûts d'exploitation des dernières années. Cette participation s'élèvera, par la suite et dans le cadre d'une convention, à 53 500 €/an.

Les recettes correspondent à la perception des loyers, au remboursement des factures d'eau et d'électricité par LE GRENIER VERT.

20. Répartition et évolution du coût par habitant

En 2025, le coût moyen de la gestion des déchets ménagers et assimilés par habitant s'élève à **104,34 € TTC** (population CCPV 2025 estimée à 32 621 habitants). Ce coût est supérieur de 11,21 €/hab. à celui de l'année précédente. En moyenne, au niveau national, le coût de gestion des déchets est estimé à **127 € HT/habitant** (source : [ADEME](#) 2023).

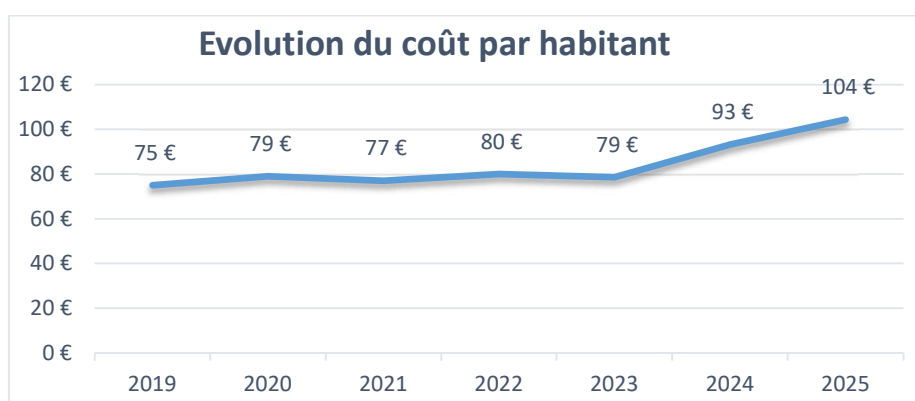


Figure 24

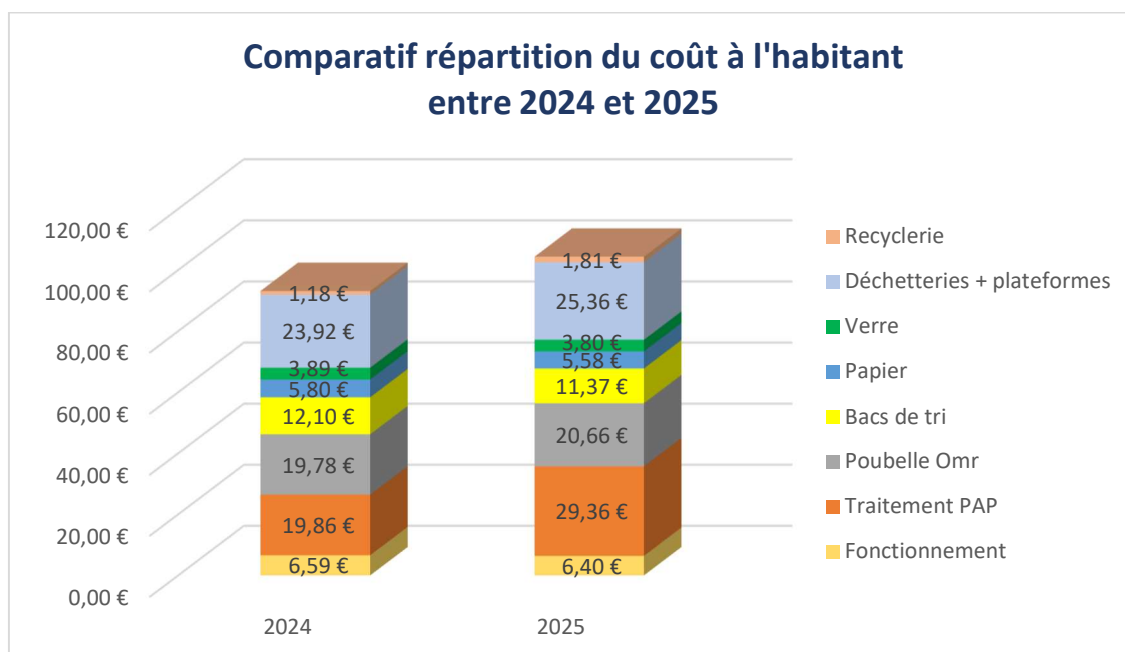


Figure 25